

# L'Ouvrier Diamantaire

Par l'Union, les Proletaires libéreront le Travail de toute exploitation.

Bulletin de l'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français  
(Section de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires)

Les Travailleurs veulent une vie familiale et une vie collective digne de leur rôle social.

## ABONNEMENTS

France. — Un an ..... 10 fr.  
Autres pays. — Un an. 15 fr.

## Rédacteur

René DALLOZ  
TÉLÉPHONE 74

## Bureaux

MAISON DU PEUPLE  
SAINT-CLAUDE (Jura)

Tous les Ouvriers Diamantaires syndiqués ayant des choses sérieuses et intéressantes à dire doivent collaborer à ce Bulletin. Pour être insérée, la copie doit parvenir le 20 de chaque mois à la rédaction.

## APRÈS L'UNITÉ SYNDICALE

Je ne me permettrai de laisser sans écho dans ce bulletin, une des dates mémorables qui marquera le mouvement ouvrier français. J'ai parlé de l'unité syndicale.

Je n'ai pas à rappeler ou à retracer ce que fut le Congrès de Toulouse, car chacun de nos camarades a suivi par la presse ouvrière quotidienne ou hebdomadaire les travaux de ces assises sur lesquelles le prolétariat international avait les yeux fixés et je pourrais ajouter aussi, tout le capitalisme français, à voir les colonnes qu'il lui a réservées dans sa presse où il laissait dégager parfois ses sentiments d'amertume.

Mais je voudrais seulement examiner après ce Congrès, notre mouvement diamantaire en particulier et ses attaches aux mouvements ouvriers français et internationaux.

L'unité est réalisée. La vieille C. G. T. est reconstituée. Le Congrès de Toulouse a ajouté à l'unité organique, l'unité morale, et là réside toute l'action du syndicalisme, son orientation, son activité et l'espoir qui doit couronner ses luttes prochaines dont Toulouse vient de définir les bases.

Notre Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français, section de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires, rattachée elle-même à la Fédération Syndicale Internationale, n'était adhérente à aucune des trois confédérations du travail.

Elle est demeurée dans l'autonomie où elle représentait une organisation, ou plutôt une Fédération des syndicats diamantaires, les groupant exclusivement sur le terrain corporatif.

Cependant, sur les syndicats qui la composaient, trois d'entre eux, Paris, Felletin et Lyon demeuraient autonomes et les quatres autres, St-Claude, Thoiry, Némours et Taninges étaient adhérents à la C. G. T. par le canal de la Fédération de la Bijouterie-Horlogerie-Orfèvrerie.

Dans cette petite Fédération, aucune fusion n'eût à se faire entre syndicats car où existait un syndicat confédéré, il n'y avait pas de Syndicat unitaire ou autonome, et inversement. Une seule dérogation à cet état de fait pourrait être apporté pour St-Claude où existait avant la crise qui devait le faire disparaître, un syndicat diamantaire unitaire d'une trentaine de membres, mais peu important à côté des mille membres de l'organisation confédérée. Depuis, la plupart des membres de ce syndicat sont rentrés au Syndicat confédéré, des uns depuis déjà trois ans.

La fusion ne s'est donc opérée pour nos industries similaires rattachées dans la Fédération de la Bijouterie, qu'entre les deux ex-Fédérations unitaire et confédérée.

Mais bien malheureusement, pour ce qui concerne tous nos syndicats diamantaires, il n'y a guère que St-Claude qui subsiste malgré que nous sommes dans la septième année de crise. Les autres sont disparus avec l'accentuation du chômage et de la baisse des salaires, à mesure que nos camarades de ces centres trouvaient à gagner leur vie dans d'autres professions ou emplois.

Je demeure cependant en rapport avec les camarades qui remplissaient les fonctions de secrétaire et de trésorier de ces organisations, je les tiens au courant des faits qui émaillent notre situation toujours très pénible quand il s'agit d'un métier qui ne nourrit presque presque plus son homme aujourd'hui.

Mais il est bien certain que tous ces centres diamantaires se relevant un jour du marasme actuel, ils viendront, les uns reprendre leur place de jadis dans la Fédération de la Bijouterie et dans la C. G. T., et les autres y apporter leurs efforts, leurs pensées et leur activité à l'émancipation de tout le prolétariat.

R. DALLOZ.

P. S. — Maintenant, pour le Syndicat Diamantaire de St-Claude, l'unité syndi-

cale doit lui apporter le regroupement de toutes les forces dont il disposait il y a encore peu de temps.

Tous les ouvriers au travail de notre corporation encore inorganisés, doivent venir renforcer nos effectifs. Ils doivent suivre les camarades qui sont revenus ces jours, chercher leur carte confédérale.

Je veux croire qu'ils ne tarderont à le faire, fiers d'être à nos côtés dans la lutte que nous poursuivons pour le relèvement de notre industrie et pour l'amélioration de nos conditions de travail.

## POUR LES 40 HEURES DANS L'INDUSTRIE

Je m'étais promis de revenir sur ce sujet de la réduction des heures de travail, que non seulement nous considérons comme nécessaire au redressement de l'industrie diamantaire comme elle le serait de même pour toutes les industries dans la lutte contre le chômage et la baisse des salaires, mais aussi qui s'impose toujours davantage à mesure que s'aggrave la crise.

Je suppose qu'à la suite des propositions formulées par la section belge de la Commission Internationale adressées fin Janvier aux différentes organisations étrangères adhérentes, certaines divergences se sont opposées aux divers points présentés et qui étaient les suivants :

1. A partir d'une certaine date à fixer d'un commun accord, il sera procédé à l'instauration légale, dans tous les centres diamantaires, de la semaine de 40 heures, et d'une augmentation proportionnelle des salaires et des tarifs ;

2. Qu'il interviendra un accord international quant aux tarifs minima à payer, lesquels seront basés sur la possibilité d'existence de chaque centre et sur l'exclusion de toute concurrence déloyale ;

3. Que le problème de l'apprentissage à réglementer internationalement, aura comme base : la conservation des éléments existants, par le remplacement régulier des éléments inaptes, invalides ou trop vieux.

Je ne connais pas la réponse qui fut faite par les patrons français, mais je veux croire qu'ils auront exposé le problème sous son angle véritable sur les deux premiers points, tout en se réservant sur le troisième qui demande aussi un examen approfondi.

Il est bien évident, comme pour nous, que la question des salaires joue un rôle prépondérant dans l'application de cette réforme.

Actuellement — et je l'ai exposé maintes fois dans cet organe — il est un seul pays où l'industrie diamantaire se suffit à elle-même, sans aucun concours subsidiaire gouvernemental, tout en donnant des moyens de vie raisonnable aux ouvriers qui la professent. J'ai cité la Belgique où le standard de vie est mieux équilibré que partout ailleurs, par rapport aux salaires gagnés.

En même temps, ce pays représente le centre diamantaire le plus important; il est le détenteur du marché mondial des diamants.

Ceci suffit pour montrer en quelques traits, les difficultés qui surgissent pour les autres centres où l'industrie du diamant comptait parmi les autres.

Nous avons tout d'abord la Hollande, un des seuls pays dont la monnaie est restée au pair et où le gouvernement apporte son concours pécuniaire pour assurer aux ouvriers amstelodamois un salaire en rapport avec les conditions de vie. Je rappelerai, en passant, simplement que les subsides apportés s'ajoutent aux salaires établis d'après les tarifs en vigueur en Belgique et dans la petite pierre seulement.

Pour la France, l'industrie vit d'elle-même — si l'on peut dire ainsi — c'est-à-dire sans aucun appoint financier ni de l'Etat, ni du département ou des communes où la taille du diamant existe, mais subsiste bien péniblement, car incontestablement, pour qu'une industrie demeure ou se développe, il faut qu'elle assure un salaire à l'ouvrier et un avantage à l'employeur qui l'exercent.

De l'Allemagne, on n'en parle pas. Ce n'est plus un soutien du genre de celui pratiqué à Amsterdam, mais un véritable dumping qui a eu pour but de s'approprier l'industrie principale, et pour résultat de faire tomber l'industrie générale.

Aussitôt que l'on pose la question de la réduction des heures de travail devant ces faits, l'on comprend toutes les difficultés qui peuvent s'élever entre les principaux centres des différents pays.

A Amsterdam, où l'industrie ne peut vivre seule, on travaille 45 heures.

La réduction des heures de travail à 40 heures imposerait donc une baisse de salaire équivalente à 5 heures de salaire.

Pour la France, où l'on travaille 48 heures, et où l'on ne peut plus appeler le gain des diamantaires un salaire, ce serait donc une baisse correspondante à 8 heures de travail qui serait établie par ce fait.

Dans l'industrie belge, en usine, on travaille 44 heures, la réduction du salaire gagné jouerait sur 4 heures.

Donc, aussitôt il faudrait entrevoir nécessairement avec l'application de la semaine de 40 heures, une augmentation des tarifs correspondante à 8 heures de travail au moins, pour que les centres français qui font actuellement le nombre d'heures de travail le plus élevé, ne soient pas lésés. Ceci donnerait donc un léger avantage à nos camarades belges et hollandais, tandis que chez nous la situation des salaires serait maintenue ce qu'elle est présentement.

Mais évidemment, lorsque l'on envisage la semaine de 40 heures, elle doit être avant tout une réforme qui apporte à l'industrie une diminution du chômage et aux ouvriers des conditions de vie meilleures, et l'on se demande si cette industrie qui représente le

grand luxe mondial, doit subsister avec l'aide financière de quelques gouvernements.

Non ! Elle doit normalement, où qu'elle existe, se suffire à elle seule.

Mais, comme beaucoup d'autres industries, comme bien trop d'industries à caractère artisanal, elle a été abattue par le travail à domicile, et quand nous examinons le problème de la réduction de la semaine de travail, il faut envisager immédiatement son application à l'industrie rurale.

Pas plus qu'à Amsterdam, nous n'avons en France d'industrie à domicile.

Pourtant, il n'en est pas de même pour la Belgique, où elle s'était considérablement développée et aussi pour l'Allemagne.

On y travaille dans certains endroits peut-être jusqu'à 80 heures par semaine, peut-être plus. Personne ne peut douter du scepticisme qui renait en soi quand il faut songer à réduire ce nombre d'heures d'une façon identique, partout à 40 heures.

C'est cependant du côté de l'industrie à domicile qu'apparaît toute l'urgence et la solution du problème, et qu'il faut transporter toute l'action pour la réduction possible et profitable à tous les centres, des heures de travail, car en les ramenant à 40 heures dans l'industrie à domicile, c'est réduire le salaire de ces ouvriers dans des proportions d'environ de moitié, et c'est les mettre obligatoirement dans l'impossibilité de travailler à des prix aussi bas.

Cette première cause aurait pour effet inévitable, si ce n'est de convaincre les ouvriers à domicile à l'organisation, tout au moins de leur faire comprendre le tort qu'ils portent à l'industrie tout entière, de les unir pour obtenir des tarifs supérieurs qui devraient être presque doublés pour que ces mêmes ouvriers obtiennent leurs salaires actuels.

Ce jour, tous les diamantaires gagneront bien leur vie, en France comme ailleurs, et à Amsterdam, on pourra facilement se passer de l'aide du gouvernement.

Et cela démontre clairement que si le travail à domicile est la cause principale de la grande baisse des salaires des diamantaires, c'est en imposant — par la loi et son respect par des sanctions sévères et surtout mises en application — la réduction des heures de travail à l'industrie à domicile que nous pouvons espérer un redressement sérieux de l'industrie et du commerce des diamants.

René DALLOZ.

## LE BOERENBOND, va-t-il, une seconde fois, torpiller l'industrie diamantaire belge !

Il y a quelques semaines, la nouvelle nous parvint que M. J. Claes, un des principaux dirigeants de « l'Association Belge de Fabricants et de Négociants Diamantaires » (V.B.D.) avait donné sa démission comme membre de la direction de la V.B.D. et comme membre de la Commission Paritaire pour l'Industrie Diamantaire.

M. Claes est un élément de premier ordre dans le monde diamantaire et il est un des patrons les plus importants. On se racontait toutes sortes de choses sur cette démission. Cela fait que nous avons préféré aller trou-

ver M. Claes lui-même, afin d'en savoir plus long.

— Monsieur Claes, la *Volksgazet* peut-elle connaître la raison de votre démission spontanée comme dirigeant de la V.B.D. ?

— Tout le monde peut la connaître. Je n'en fais pas de secret.

— La question des diamants du Congo y est-elle pour quelque chose ?

— C'est bien cela. Permettez-moi que je vous raconte toute l'histoire : Il y a quelques semaines, j'eus vent des démarches de deux de mes collègues, MM. Cassiers et Hellings, avaient faites auprès du Ministère de la Colonie, sans en souffler un mot à notre Comité. Ils y avaient parlé au Ministre Rubens, afin de lui demander de vouloir diriger les diamants du Congo directement sur la Belgique.

Vous connaissez les suites désastreuses qui découleraient d'une telle politique pour toute l'industrie et le commerce internationaux diamantaires. Pensez aux années 1920 et 1921, quand les diamants non contrôlés du Congo venaient au marché. Ils y semaient la ruine en provoquant une baisse énorme, aussi bien dans les prix du brut, que dans les prix du taillé.

Immédiatement, j'ai protesté contre cette démarche inqualifiable, et, au cours de la première séance de la direction de la V.B.D. qui se tenait là-dessus, il fut décidé, à l'unanimité des votants, que ni la V.B.D. ni ses dirigeants individuellement, feraient des démarches dans le but d'apporter des changements à la réglementation existante valant pour le Congo.

La question en était là, quand la semaine dernière, le collaborateur à un journal catholique était sommé de s'expliquer auprès de son Rédacteur en Chef, au sujet d'un article dans lequel il avait défendu fermement, dans l'intérêt général, la politique suivie dans la vente des diamants du Congo.

Cette réprimande était provoquée par une visite de M. Cassiers, dirigeant de la V.B.D., au rédacteur en chef. M. Cassiers avait protesté contre l'article du collaborateur, et il avait déclaré que l'article incriminé avait été inspiré par moi (M. Claes), que j'avais fait cela pour être agréable à M. Van Berckelaer espérant ainsi me procurer les ouvriers les plus qualifiés de l'A.D.B.

Seulement, il faut savoir aussi que le collaborateur de ce journal est mon employé. L'accusation est donc plus odieuse encore, car on tâche de faire croire que j'aurais abusé de ma qualité de patron en faisant écrire à mon employé un article que j'aimerais voir lancer.

Jamais je n'ai employé de telles méthodes et jamais je ne le ferai. Au moment même où j'appris ces choses, je me suis rendu à la rédaction de ce journal pour y protester énergiquement contre l'accusation odieuse de mon collègue M. Cassiers.

Le rédacteur en chef tâchait d'excuser M. Cassiers en disant que d'autres encore avaient réclamé contre ledit article, M. Pierre Berger, notamment, directeur régional de la « Kredietbank voor Handel and Nijverheid », à Anvers (la Banque du « Bœrenbond » de jadis).

Quand j'appris cela, ma conviction était établie, et je saisissais qu'il y avait derrière ces protestations d'autres intentions encore. Je comprenais que ma place n'était plus dans la V.B.D. Je déteste les méthodes de chantage employées aux seules fins de s'enrichir personnellement.

Aussitôt j'ai donné ma démission comme membre de la direction de la V. B. D. en la faisant suivre de ma démission comme membre de la Commission Paritaire.

Nous avons exprimé à M. Claes notre regret de le voir partir ; c'est une perte bien sensible, qui comptera en premier lieu pour la V. B. D. car cette démission caractérise la V. B. D. comme une association peu digne de foi et à double front. Officiellement, elle prétend apprécier la politique régularisatrice du syndicat des bruts, mais, en cachette, elle permet à ses dirigeants de poursuivre leurs efforts dans le but de s'enrichir personnellement.

M. Claes se révèle être un honnête homme, et sa démission nous paraît être une nécessité.

Sur ces entrefaites, nous avons encore appris qu'en effet il existe une « combinaison » qui tâche de mettre la main sur les diamants du Congo.

Font partie de ce groupement : M. Cassiers et M. Wauters (le gendre de M. Claes), membre de la direction de la V. B. D. et MM. Moons et Pierre Berger, sous-directeur et directeur régional de la « Kredietbank voor Handel en Nijverheid » à Anvers, la Banque du Boerenbond de jadis, comme cela a déjà été dit. En 1929-30, n'était-ce pas le Boerenbond qui commença l'aventure Sud-Africaine aidée par les Rosenstrauch ; un journal catholique ne faisait-il pas fonction de porte-voix alors ?

Aujourd'hui, commandé par la même Banque, bien qu'elle porte un autre nom, ce même journal prépare une nouvelle édition de l'aventure Sud-Africaine, par l'intermédiaire de MM. Cassiers et Wauters. Maintenant il y va des diamants du Congo.

Voilà pourquoi le journaliste objectif et compétent doit subir un rappel à l'ordre. Et nous croyons connaître maintenant le motif de l'attaque dirigée spontanément contre Van Berckelaer, dans un article paru récemment dans le même journal catholique et inséré en première page !

C'est le tir de préparation.

On tâche dès à présent d'y mêler la religion pour jeter de la poudre aux yeux du Ministre des Colonies.

La campagne contre Van Berckelaer se poursuivra-t-elle ? Nous verrons.

Si elle se poursuit, nous démontrerons, sans hésitation aucune, avec preuves à l'appui, que se sont des intérêts personnels bien vulgaires qui inspirent ces gens. Ils ne craignent même pas de faire sombrer toute l'industrie et tout le commerce internationaux par leur manœuvre. Ces messieurs comprendront bien que nous ne disons pas tout pour le moment.

Mais tout de même, il est nécessaire qu'on soit renseigné en temps utile sur cette politique de chantage.

Nous ne croyons pas que ces messieurs réussiront dans leur entreprise cette fois-ci. Toutefois, on devra être sur ses gardes, et agir prudemment, car les voies de Dieu sont insondables.

(Article paru dans la *Volksgazet*)

\*\*

**BOERENBOND.** — Puissante association de paysans belges qui a mis au cours de ces années passées, ses capitaux et son influence au service des puissances de réaction. Elle a aidé dans une large mesure à l'extension de l'industrie diamantaire dans les campagnes de Belgique, et a fourni des capitaux à la firme Rosenstrauch quand elle voulut s'établir en Afrique du Sud.

## Dans les Centres

### Saint-Claude et ses Sections. —

Aucun changement important n'est à signaler sur notre place où le nombre des effectifs au travail demeure le même que précédemment.

La situation est assez bonne, si ce n'est que les prix toujours bas ne donnent pas de gros salaires, surtout dans la taille du « rond ».

A part la Coopérative *Adamas* qui a ses scieurs et débruteurs en chômage, les autres personnels, la Coopérative *Le Diamant* et ceux de MM. Waille, Juhu, Rey, Jeantet, David, Tournier et Vincent, continuent de travailler normalement.

— On a signalé à la Permanence que certains patrons cherchaient à remettre le boort à un prix supérieur à celui convenu avec le Syndicat.

Nous rappelons que le boort est actuellement fixé au prix maximum de 15 fr. le carat.

— Les camarades qui n'ont pas encore retiré leur carte syndicale de 1936, voudront bien le faire le plus tôt possible à la Permanence.

Elle est ouverte tous les samedis après-midi, de 14 à 17 heures.

### BELGIQUE

Pour la Belgique, le nombre des ouvriers au travail accuse un recul assez prononcé depuis fin janvier où de 8.031 il est revenu à 7.370 au 21 mars.

La situation étant toujours aussi satisfaisante au marché des diamants, il est peu probable que ce chiffre baisse de nouveau pour le moment.

— Des dernières nouvelles reçues d'Anvers, on nous annonce que le Gouvernement vient de décréter la semaine de 40 heures pour l'industrie diamantaire à titre d'essai pour une période de deux ans, à partir du 1<sup>er</sup> Avril 1937, avec sanctions pénales.

Cependant, à titre transitoire, et à partir du 1<sup>er</sup> Mai 1936, la réduction des heures de travail se fera par l'application de la semaine de 44 heures.

L'industrie à domicile est aussi soumise à cette réglementation.

Souhaitons vivement que les sanctions prévues seront strictement appliquées, surtout dans l'industrie à domicile, et les résultats espérés ne se feront sans doute pas attendre.

\*\*

### HOLLANDE

La situation demeure inchangée en Hollande où le nombre des ouvriers occupés varie aux environs de 1.500. Celui des chômeurs est de 2.644 au 28 Mars.

## Pour le "Rayon de Soleil"

### Sommes reçues en Janvier

Georges Jacobs, Paris.....	100	"
Anonyme, Saint-Claude .....	0 75	
— .....	0 25	
Maurice Lesne, Saint-Claude .....	5 25	
Eugène Rodrigue, — .....	1 50	
Anonyme, — .....	1 60	
Alix Ayme, Chassal .....	2 50	
Total.....	111	85

Merci aux généreux donateurs.

## STATISTIQUE des Syndiqués, des Ouvriers occupés et des Chômeurs

ANVERS	Syndiqués	Ouvriers occupés
Du 13 au 18 Janvier.....	11.576	7.805
Du 20 au 25 —	11.513	7.931
Du 27 Janvier au 1 <sup>er</sup> février	11.525	8.031
Du 3 au 8 Février	11.543	7.862
Du 10 au 15 —	11.555	8.004
Du 17 au 22 —	11.580	7.176
Du 24 au 29 —	11.618	7.857
Du 2 au 7 Mars	"	"
Du 9 au 14 —	11.415	7.533
Du 16 au 21 —	11.416	7.370

AMSTERDAM	Ouvriers occupés	Chômeurs
Du 20 au 25 Janvier.....	1.468	2.785
Du 27 Janvier au 1 <sup>er</sup> Fév.	1.443	2.795
Du 3 au 8 —	1.424	2.819
Du 10 au 15 —	1.436	2.800
Du 17 au 22 —	1.470	2.748
Du 24 au 29 —	1.503	2.708
Du 2 au 7 Mars .....	1.526	2.702
Du 9 au 14 —	1.568	2.611
Du 16 au 21 —	1.570	2.611
Du 23 au 28 —	1.534	2.644

## A NOS ABONNÉS

Afin de nous éviter un rappel par poste, nous invitons nos fidèles abonnés dont l'abonnement est expiré, à bien vouloir nous faire parvenir le montant de leur abonnement le plus tôt possible.

C.C. Postal : R. DALLOZ, 333-19 Dijon.

## INFORMATIONS

**La production et les ventes de diamants en Afrique du Sud.** — Les Mines de l'Union ont produit en 1935 273.605 carats contre 5.819 en 1934 (454 mille 555 liv. st. contre 4.474 liv. st.) et les gisements alluvionnaires 402.405 carats contre 430.898 (1.716.196 liv. st. contre 1.432.117), au total 676.010 carats estimés à 2.170.751 liv. st., soit respectivement par carat 1 liv. st. 13/3 et 4 liv. st. 5/4. En tenant compte des pierres retirées des déblais, le total est de 676.721 carats contre 440.312 estimés 2.171.267 liv. st. contre 1.437.591.

Il a été vendu 2.372.990 carats contre 1.261.548 carats d'une valeur de 2.908.789 liv. st. contre 2.493.148 liv. st., soit 1 liv. st. 4/6 par carat au lieu de 1 liv. st. 19/6 en 1934.

*Courrier de la Bourse, Bruxelles.*

## NOS MORTS

*Nous avons le regret d'annoncer le décès de notre camarade :*

### Marie LAVILLA

*du Syndicat de Saint-Claude*

*décédée le 11 Mars 1936, à l'âge de 69 ans*

*A sa famille si cruellement éprouvée, l'organisation adresse ses bien sincères doléances.*

## Les Allocations Familiales à l'Industrie Diamantaire et Industries similaires.

La date de mise en application de la loi du 11 mars 1932 sur les allocations familiales est fixée au 1<sup>er</sup> avril 1936 dans les catégories professionnelles ressortissant aux numéros suivants de la nomenclature des industries et professions de la statistique générale de la France :

Dans le sous-groupe 4 N :

N<sup>o</sup> 4-89 — Taillerie de pierres précieuses, taillerie de diamants, fabrique de pierres factices, pierres fausses, pierres imitation, fabrique de strass, faux diamants, simili-diamants.

N<sup>o</sup> 4.892 — Taille et montage de diamants, pierres précieuses pour usages industriels, fabrique de filières en diamants, rubis, etc., fabrique de diamants pour forages, de diamants de vitriers, et, *en outre, dans toutes les autres professions industrielles non visées par les décrets d'assujettissement déjà intervenus en vertu de l'article 13 du règlement d'administration publique du 14 Mars 1933. (Journal Officiel du 15 Janvier 1936).*

## Assurances Sociales

Le montant des frais d'atelier à déduire de la rémunération globale versée par l'employeur au travailleur à domicile, pour la détermination du salaire propre à celui-ci, en vue de l'application de la législation sur les Assurances Sociales, est fixé forfaitairement à 15 %.

Toutefois, à la demande des organisations patronales et ouvrières intéressées, une évaluation différente pourra être fixée par arrêté du Ministre du Travail, nationalement ou régionalement, par profession ou catégorie professionnelle (Arrêté du 21 Janvier 1936).

## Les Dops L. MARCHANDEAU

sont en vente à la Permanence

Essayez-les...

Il ne vous en coûtera pas un sou.

## DIAMANTAIRES, LAPIDAIRES !

### LOUPES

Exigez les loupes poinçonnées DAVIDS à grossissements spéciaux

### CIMENT

Exigez le ciment hollandais gris et jaune, avec poinçons « DAVIDS », en plaques et en bâtons ; tient les pierres comme un roc.

### I. D. DAVIDS & ZONEN

JODENBREESTRAT 103

AMSTERDAM (Hollande)

## Valeurs Diamantifères et Marché des Diamants

Le discours optimiste prononcé par le Président de la *De Beers*, à l'occasion de la réouverture de la mine Dutoitspan, à Kimberley, le 18 mars, a reffermi les valeurs diamantifères que les événements internationaux, du 7 mars avaient quelque peu influencé.

La réouverture cette mine, fermée comme toutes les autres, depuis mars 1932, est nécessitée par l'amélioration générale du marché des diamants, et l'on entrevoit pour cette année le règlement de tous les arriérés de dividende.

La *De Beers* Ordinaire, qui était à 583 le 12 février, puis descendue à 560 le 13 mars, atteint 624 le 2 avril.

La *De Beers* Préférence, qui valait 1178 le 12 février, et 1165 le 13 mars, est remontée à 1290 le 4 avril.

De même pour la *Jagersfontein*. A 138 le 12 février, elle descend à 121 le 13 mars et progresse jusqu'à 130, 50 le 2 avril.

Le marché des diamants, malgré un léger ralentissement courant février, continue d'être satisfaisant. La demande porte en général sur tous les articles, et notamment les diamants industriels sont beaucoup demandés.

## CIMENT pour LAPIDAIRES ET DIAMANTAIRES

Très bonne qualité. Prix raisonnable.  
Dépôt à la Permanence. Représentant : Denis MILLET, à SEPTMONCEL (Jura).

## A LOUER atelier tout installé pour taillerie de diamants, avec pavillon tout confort.

Ou bien, matériel à vendre en détail ou en bloc.

S'adresser à Mme LEMAIRE, 38, rue de Suresnes, à GARCHES (S. et O.).

Imprimerie de la Maison du Peuple. — Saint-Claude

R. C. St-Claude 1.961

Le Gérant, René DALLOZ.

DÉTAIL Téléphone 582.21 GROS

## DIAMANTAIRES

Voulez-vous de la bonne poudre de diamant, éclats, boort ou outils diamantaires, achetez chez

### Isidore STIJSEL

Fournisseur Général pour Diamantaires  
134, Rue du Vanneau, à ANVERS

#### Achat de déchets de Diamants

Rapide expédition pour l'intérieur et l'extérieur

Toutes réparations dans un temps très court

Loupes incomparables, Balances, Pinces  
— et Poids métriques contrôlés par l'Etat. —

Médaille à l'exposition Universelle de Gand 1913  
Diplômé à l'Exposition des Bijoutiers-Joalliers d'Anvers 1920

A l'Exposition et au Concours du Commerce et de l'industrie. Anvers 1921

Du Middenstandsbond « De Kleine Burger » 1921

A l'Exposition industrielle du « Koninklijke Rubenskring » 1921-1923

Concours d'Étalages « Anvers en Avant » 1923

Concours d'Étalages, Illumination et Décoration

1<sup>er</sup> Prix et Grande Distinction

Recommandé par les Fédérations Internationales des Bijoutiers Négociants et Organisations Ouvrières

Fondateur des Ecoles Professionnelles de l'Industrie Diamantaire

Réparations de Balances pour Diamantaires et Bijoutiers

La Maison n'a pas de Représentant ni de Succursale

## TOUT ce qui concerne ...

### l'Outilage pour Diamantaires

### André CURTIL

6, Boulevard Emile-Zola  
Grand-Plan, SAINT-CLAUDE

### TRAVAIL SOIGNÉ

UNE NOUVEAUTÉ :

Notre PINCE MÉTALLIQUE (Tenaille)  
(Modèle déposé)

PLAQUETTES ACIER, Rabotées assurant à la pince une assise impeccable

## D. BETTONVILLE

9, Rue de la Blanchisserie

### ANVERS

Spécialiste pour tous Outils concernant le métier diamantaire

### MACHINES A SCIER & A BRUTER

Scies pour Machines à scier

Dops mécaniques et Dops « Idéal »

Fil de cuivre rouge pour Dops